

3. Le parcours d'un jeune dans un SESSAD

- 1/ Une demande d'orientation en SESSAD est faite par la famille auprès de la MDPH suite à une préconisation d'un service de soins (CAMPS, CMP, hôpital de jour...) ou de l'école (Equipe éducative ou ESS)
- 2/ Puis, une notification d'orientation SESSAD est transmise aux parents par la MDPH ,
- 3/ Les parents prennent contact avec le SESSAD notifié par la MDPH (mise sur liste d'attente possible)
- 4/ Dès qu'une place se libère, une Admission administrative est réalisée entre la direction du SESSAD et la famille puis une rencontre entre la famille (parents + enfant) et l'équipe pluridisciplinaire est organisée.
- 5/ Une période d'observations d'environ 4 mois débute.
- 6/ A l'issue de cette période d'observation, l'équipe du SESSAD organise une synthèse puis propose un projet individuel d'accompagnement à la famille et à l'enfant.
- 7/ Lors de la présentation du projet individuel d'accompagnement la famille valide celui-ci, elle peut également le refuser ou apporter des modifications aux objectifs prioritaires.
- 8/ Une fois le projet validé par la famille et l'enfant, l'accompagnement sur tous les lieux de vie de l'enfant défini par un emploi du temps peut se mettre en place.
- 9/ Chaque année, le projet individuel d'accompagnement est réévalué et renouvelé.
A tout moment, à la demande de la famille ou sur proposition du SESSAD, le projet peut s'arrêter et le jeune peut être éventuellement réorienté.